

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-484

présenté par
M. Goasguen

ARTICLE 32**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	0	637 554 415
TOTAUX	0	637 554 415
SOLDE	-637 554 415	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ne sont budgétées dans le programme 183, au titre de l'AME, que les dépenses liées aux soins urgents, soit 40 M€ auxquels s'ajoutent les 10 M€ dédiés au FIVA.